

DYNAMIX 23 asbl
0897.523.875
+32 (0)2 767 10 12
info@dynamix23.be
www.dynamix23.be

L'a.s.b.l. DYNAMIX XXIII, en plus de ses nombreux avantages, s'engage à répondre au code de qualité suivant :

1/ DYNAMIX XXIII s'engage à respecter ses normes et sa qualité d'encadrement en engageant uniquement des instituteurs, institutrices maternelles et primaires, des maîtres spéciaux en psychomotricité ou encore des Régents et Licenciés en Education Physique, Sports & Loisirs, à l'exception des activités cirque, musique et danse où les coaches ont un parcours spécifique.

2/ DYNAMIX XXIII s'engage à couvrir tous ses participants en RC sportive auprès d'ETHIAS en cas d'accident corporel.

3/ DYNAMIX XXIII s'engage à informer tous les participants en cas de modification de l'activité ou d'annulation d'activité au minimum 14 jours ouvrables avant le début de l'activité réservée.

4/ DYNAMIX XXIII s'engage à respecter le contenu de ses activités décrit sur le site Internet lors des inscriptions en ligne..

5/ DYNAMIX XXIII s'engage à informer les parents et les participants des activités parascolaires de toute annulation du jour par EMAIL et par SMS. De cette manière les parents gardent un contrôle sur les séances données aux enfants.

6/ DYNAMIX XXIII s'engage à remplir en temps et en heure tous les documents nécessaires et utiles aux parents (mutuelles, communes, attestations de frais de garde, etc...).

7/ DYNAMIX XXIII s'engage à entretenir les locaux prêtés en bon père de famille et à investir dans le développement sportif au sein même de l'établissement scolaire par l'achat de matériel, l'entretien ou la rénovation du matériel.

8/ DYNAMIX XXIII s'engage à utiliser pour la pratique de ses activités uniquement des locaux scolaires afin d'y garantir une hygiène, une sécurité et des espaces conçus spécialement pour accueillir au mieux les enfants et leurs parents.

9/ DYNAMIX XXIII s'engage à établir des prix d'activité au plus bas, afin de permettre à un grand nombre d'enfants de pouvoir prendre part aux activités proposées, et ce, en gardant une qualité d'encadrement et d'animation optimale.

10/ DYNAMIX XXIII s'engage à prendre en compte l'avis des parents par le biais du formulaire « Votre avis compte ! » ou encore via d'autres moyens de communication afin de construire activement un futur encore meilleur.